

Séance de la Commission du Personnel

Procès-verbal

31 août 2020 12h15 -14h00, Uni Dufour, salle 260

Membres présent-es : Marie-Claire Cors-Huber, Piera Dell'Ambrogio Longhi, Brigitte Galliot, Antoine Geissbühler, Hans-Rudolf Hagemann, Jean-Henry Morin, Sébastien Muller, Xavier Perret, Laure Piguët, Myriam Piguët.

Excusé-es / absent-es : Annick Ettlin-Lauper ; Patrick Grespan ; Amelia Marcelino ; Claire Grange ; Paulos Asfaha ; Dimitri Konstantas ;

Représentant syndical: Jean-Blaise Claivaz

Invité.e.s : Alexandre Graf, Shake.Swiss

Prise du PV par Nuria Altadill en remplacement de Maryline Primus

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2020
3. Point de situation télétravail (présentation sondage télétravail en présence de M. Alexandre Graf, CEO de Shake.Swiss et des membres du COFIL télétravail)
4. Bilan provisoire des demandes relatives à la prolongation de contrats (nombre de demandes, nombre de refus et motifs, nombre de demandes parvenues jusqu'au rectorat, divergences entre les facultés, etc...)
5. Délais lors des émissions des contrats
6. Divers

1. Approbation de l'ordre du jour

La vice-rectrice Brigitte Galliot accueille et remercie les participant-es. Elle informe qu'un point concernant la réorganisation de la division fera l'objet d'un divers et qu'un réagencement des points est prévu en raison de l'intervention de M. Graf à 13h00. L'ordre du jour ainsi présenté est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2020

Le projet de PV de la séance du 24 février 2020 a été diffusé très récemment. La période a été particulièrement compliquée et celui du 31 août sera transmis plus rapidement.

Piera Dell'Ambrogio propose une modification au point 3, où elle n'a pas souvenir qu'elle voulait le lier à l'autre sondage alors elle propose de l'enlever. Elle va adresser la modification à Liliane Zossou.

Le PV est approuvé.

3. Point de situation télétravail (présentation sondage télétravail en présence de M. Alexandre Graf, CEO de Shake.Swiss et des membres du COPIL télétravail)

Une présentation est faite par Alexandre Graf sur les résultats du sondage du télétravail (présentation jointe au procès-verbal).

Piera Dell'Ambrogio demande à qui il est fait référence sous le terme « responsables ».

Marie-Claire Cors-Huber indique que la liste des responsables a été établie en prenant les personnes qui reçoivent les indemnités de direction (pour le personnel enseignant) et des personnes ayant des responsabilités d'équipe (pour le personnel administratif et technique).

Piera Dell'Ambrogio dit qu'il est important d'être clair sur la notion de responsable. Elle demande s'il ne faudrait pas des règles plus claires pour ne pas décaler les horaires de travail. Il s'agirait par exemple d'heures fixes durant lesquelles les collaborateur-trices sont joignables.

Marie-Claire Cors-Huber répond que ce sont les besoins des services qui priment. Cela étant, il y a des activités qui peuvent être plus flexibles. Si travailler la nuit n'a pas d'impact sur le travail des collègues, cela n'est pas problématique.

Alexandre Graf ajoute qu'il faut éviter de tomber dans une régulation à outrance avec des horaires bloqués. Si l'ensemble de l'équipe accepte que ce sont les besoins du service qui sont prioritaires, des horaires décalés peuvent être envisagés.

Piera Dell'Ambrogio dit qu'il ne faut pas tenir compte uniquement du fonctionnement du service mais aussi des interactions avec les autres services.

Alexandre Graf répond qu'il y a une véritable évolution du travail de management et les managers doivent apprendre à gérer ce changement important.

Sébastien Muller demande ce qu'il en est des frontaliers. La convention entre la France et la Suisse a été prolongée jusqu'au mois de décembre 2020 pour le reversement des charges sociales. Qu'en sera-t-il après cette date ? Les travailleurs frontaliers seront-ils empêchés de faire du télétravail ?

Marie-Claire Cors-Huber dit qu'un travailleur frontalier peut travailler jusqu'à hauteur de 40%. Mais l'Etat français pourrait changer sa législation et imposer les activités de télétravail. Si cela se confirme, cela va effectivement poser des problèmes. Un expert va être mandaté pour gérer ce point précis.

Brigitte Galliot informe que la présentation d'Alexandre Graf sera disponible en ligne. Une formation pour les managers sera proposée et enfin une plateforme d'e-learning regroupant toute les informations concernant le télétravail sera créée.

4. Bilan provisoire des demandes relatives à la prolongation de contrats (nombre de demandes, nombre de refus et motifs, nombre de demandes parvenues jusqu'au rectorat, divergences entre les facultés, etc.)

Brigitte Galliot indique que la traçabilité des demandes de prolongation n'est pas encore complète et qu'il reste des difficultés avec certaines facultés, mais toutes les facultés et centres vont envoyer leurs cas. Ces prolongations sont liées au COVID. Elle juge que la plupart des cas sont gérés en faculté et c'est une bonne nouvelle.

Marie-Claire Cors-Huber exprime que c'est en effet encore difficile d'avoir une traçabilité mais tout est actuellement mis en œuvre pour y parvenir. Du côté des RH, aucun cas n'a été signalé.

Laure Piguet exprime que, contrairement au service des RH ou le rectorat, elle a eu connaissance de cas via les témoignages des personnes concernées. Elle avait anticipé cela et elle continue de penser que c'est un vrai problème car faire un recours revient à aller contre sa hiérarchie directe et elle demande ce que l'on peut faire dans ces situations ?

Pour Hans-Rudolf Hagemann, la motivation pour demander une prolongation doit être forte chez le-a directeur-trice de thèse et l'exposé des motifs solide.

Brigitte Galliot invite les personnes concernées à faire appel à leur hiérarchie ou N+1. C'est en amont qu'il faut agir selon elle et elle avait demandé que, si le financement n'était pas possible en faculté, le cas devait remonter au rectorat.

Pour illustrer la complexité administrative dans un cas où le doctorant ne connaît pas de difficulté avec son-a directeur-trice de thèse, Myriam Piguet donne l'exemple de sa situation : elle est doctorante en 2^e année au GSI (assistante) et en Lettres (doctorante). Elle bénéficie d'une bourse *Fullbright* mais elle n'a pas pu faire ses recherches à l'étranger ce printemps en raison du confinement. Une prolongation pourrait se justifier mais, étant à cheval sur deux règlements, elle ne peut pas demander à l'un ce qu'il refuse à l'ensemble des autres étudiants.

Dans ce cas d'espèce, Brigitte Galliot ne comprend pas que le GSI ait mis en place son propre règlement sans que le rectorat ne soit prévenu. C'est le membre du rectorat en charge de ce centre qui doit en parler avec le GSI.

Antoine Geissbuhler propose à Myriam Piguet d'exposer son cas clairement à son-a directeur-trice. Elle ne souhaite pas le faire car ce n'est pas dit aujourd'hui qu'elle aura besoin d'une prolongation, ce retard sera peut-être lissé.

Brigitte Galliot explique que c'est la raison pour laquelle le rectorat n'était pas favorable à ce que tout soit décalé automatiquement de 6 mois en raison du confinement. Selon les facultés, les pourcentages dédiés à la recherche varient beaucoup. Le comité d'éthique et de déontologie en l'occurrence n'est pas favorable à laisser un 40% de recherche aux doctorants (il demande au minimum 60% du temps dédié à la recherche).

Laure Piguet déplore que les couches hiérarchiques donnent au final de l'arbitraire dans le traitement des cas. Après un dialogue en séance sur les difficultés rapportées à Myriam Piguet et à Laure Piguet par certain-es doctorant-es, Brigitte Galliot et Antoine Geissbuhler estiment qu'il n'est pas grave d'avoir un point de vue différent avec son-a directeur-trice de thèse. C'est alors vers le-a doyen-ne qu'il convient de se tourner. Le *Graduate Campus* est en cours de création et il servira justement à combler les ressources légales qui peuvent être manquantes aujourd'hui. Il fait partie des processus mis en place pour couper le lien direct entre les candidat-es au doctorat et leur hiérarchie.

Myriam Piguet et Laure Piguet se demandent si les prolongations ne devraient pas directement passer au rectorat. Selon Brigitte Galliot, ces demandes devraient en effet passer directement au rectorat dès qu'elles dépassent 2 mois, mais en ne prenant en compte que la dernière année de thèse car il n'est pas envisageable d'accorder des prolongations avec deux ou trois années d'avance.

En résumé, ces situations entendues par certain-es membres de la Commission mettent en évidence des troubles de la communication et il faut réfléchir à comment trouver la solution et également casser cette peur. Et, si une situation se présente davantage au sein d'une faculté, une discussion *ad hoc* doit alors être menée par le-a vice-recteur-trice en charge de cette faculté.

De son expérience, Antoine Geissbuhler ne voit pas un cas une telle situation éclater en médecine, mais le problème est fondamental et il faut l'aborder.

5. Délais lors des émissions des contrats

Il est constaté que le FNS répond de plus en plus tardivement. Ceci a pour conséquence que le-a candidat-e reçoit la réponse quelques jours avant le début du contrat. La division des ressources humaines connaît cette situation et elle souhaiterait que le FNS soit plus réactif.

6. Divers

La vice-rectrice annonce que la division des ressources humaines va être réorganisée. Mme

Marie-Claire Cors-Huber prendra la tête de la « Cellule contentieux » directement sous la responsabilité du recteur et un-e nouveau-elle directeur-riche RH sera engagé-e. Une nouvelle stratégie pour les ressources humaines a été demandée par l'Etat. Elle est donc prévue et sera discutée lors de la prochaine séance.

Concernant l'usage des outils et particulièrement du VPN pour le télétravail, il est convenu d'inviter Bruce Colombet à la prochaine séance afin d'aborder la question de licences.

Au sujet du COVID, Jean-Blaise Claivaz précise que le médecin cantonal décide d'une quarantaine, pas le-a supérieur-e hiérarchique.

Une séance en présentiel est acceptée à l'unanimité pour la prochaine réunion (dans la mesure du possible), fixée le 30 novembre 2020 à 12h15.

La séance est levée à 14h00.